

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

SERVICE D'ASSISTANCE, DE GESTION DES APPLICATIONS ET DE MAITRISE D'OUVRAGE

Paris, le 19 février 2025

NOTE TECHNIQUE \$1_2025 V.1.1

Objet : Précisions sur les modalités de remise du reporting Solvabilité I.

En application de la nouvelle instruction n° 2023-I-03, la présente note a pour objet de préciser les modalités de remise pour les organismes ne relevant pas du régime dit « Solvabilité II ».

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service d'Assistance de Gestion des applications et de Maitrise d'Ouvrage - SAGEMOA à l'adresse électronique suivante : support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr

Table des matières

1.	Présentation générale	4
	Prérequis pour déposer dans OneGate	
	Accréditation	
2.2.	Nouvelle disposition de la signature éléctronique	4
3.	Modalités de la remise	5
3.1.	Format de fichier	5
3.2.	Remise annuelle	5
3.3.	Remise trimestrielle	5
3.4.	Dépôt des remises dans OneGate	5
4.	Validation obligatoire de la remise dans OneGate	6
5.	Documentation complémentaire	7

Historique des versions

Suivi des MAJ	Rédacteur	Date	Commentaire
Décembre 2023 V 1.0	GARU - D.GUETTA	12/12/2023	Initialisation de la note technique des Solvabilité 1
Février 2025 V 1.1	GARU - D.GUETTA	19/02/2025	2 ^{ème} version de la note technique des Solvabilité 1

1. Présentation générale

À compter de l'arrêté du 31 décembre 2024, de nouvelles maquettes sont disponibles pour la collecte Solvabilité I, impactant donc les organismes non soumis à Solvabilité II.

Les organismes continuent de remettre les données au format Excel, en utilisant les fichiers spécifiques publiés, sur les sites :

- eSurfi Etats et Notices Solvabilité I | eSurfi Banque et Assurance
- de l'ACPR Organismes non soumis au régime Solvabilité II | ACPR (banque-france.fr).

Les remises Solvabilité I sont de type bureautiques et doivent être signées, en intégrant les nouvelles dispositions de la signature électronique du paragraphe 2.2.

2. Prérequis pour déposer dans OneGate

2.1. Accréditation

Afin de procéder au dépôt des remises Solvabilité I, les remettants doivent être accrédités à la collecte SOLVA. Cette demande s'effectue sur le portail OneGate. La demande doit être effectuée sur chacun des portails (production et homologation).

Vous trouverez, ci-dessous, la procédure de demande d'extension de droits sur le LEI :

https://esurfi-assurance.banque-

france.fr/sites/default/files/media/2023/02/28/procedure demande extension de droits lei 2023 0.docx

Pour une première connexion, vous pouvez vous référer au guide utilisateur OneGate:

https://www.banque-france.fr/system/files/2023-

08/banque de france espace declarants onegate guideutilisateur remettant v2.11.docx

2.2. Nouvelle disposition de la signature électronique

Dans une démarche de simplification des modalités techniques de remise des états réglementaires par les établissements et organismes des secteurs bancaire et assurantiel, l'ACPR abrogera, à compter du 1er juillet 2025, l'obligation de signature électronique des états télétransmis via le portail OneGate.

En conséquence, il ne sera plus nécessaire de se doter d'un certificat électronique, logiciel de signature et droits à signer, pour remettre ses états à l'ACPR.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la note technique liée à l'abrogation de la signature <u>eSurfi</u>

<u>Assurance > Informations techniques > Documentation technique > Signature (abrogée à partir du 01/07/2025)</u>

3. Modalités de la remise

3.1. Format de fichier

Les remises sont à déposer dans OneGate sous format Excel.

3.2. Remise annuelle

Les organismes mentionnés ci-après devront remettre la maquette spécifique correspondant au code réglementaire les régissant :

- CDA = Code des Assurances
- **CSS** = **C**ode de la **S**écurité **S**ociale
- **CDM** = **C**ode de la **M**utualité
- CDA_succursale = Code des Assurances des succursales

Les maquettes sont disponibles sur :

- e-surfi Assurance dans la rubrique « Etats et Notices Solvabilité I » <u>Etats et Notices Solvabilité I | eSurfi Banque et Assurance</u>
- le site de l'ACPR dans la rubrique « Contrôler » / « Organismes non soumis au régime Solvabilité II » Organismes non soumis au régime Solvabilité II | ACPR (banque-france.fr)

3.3. Remise trimestrielle

La maquette est disponible sur :

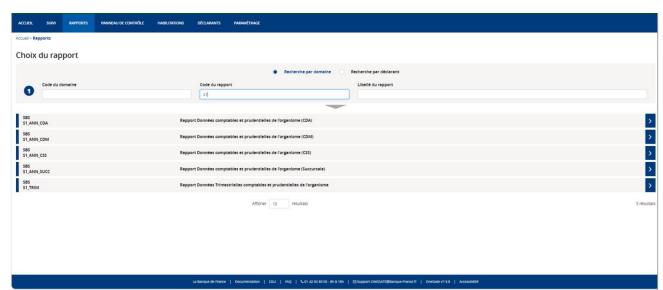
- e-surfi Assurance dans la rubrique « Etats et Notices Solvabilité I » <u>Etats et Notices Solvabilité I | eSurfi Banque et Assurance</u>
- le site de l'ACPR dans la rubrique « Contrôler » / « Organismes non soumis au régime Solvabilité II » Organismes non soumis au régime Solvabilité II | ACPR (banque-france.fr)

3.4. Dépôt des remises dans OneGate

- Le dépôt des maquettes dans OneGate pour l'arrêté du 31/12/2024 se fera via les rapports suivants :

Domaine OneGate	Périodicité	Libellé rapport	Code rapport dans OneGate
SBS	Annuelle	Rapport Données comptables et prudentielles de l'organisme (CSS)	S1_ANN_CSS
SBS	Annuelle	Rapport Données comptables et prudentielles de l'organisme (CDM)	S1_ANN_CDM
SBS	Annuelle	Rapport Données comptables et prudentielles de l'organisme (CDA)	S1_ANN_CDA
SBS	Annuelle	Rapport Données comptables et prudentielles de l'organisme (Succursale)	S1_ANN_SUCC
SBS	Trimestrielle	Rapport Données Trimestrielles comptables et prudentielles de l'organisme	S1_TRIM

- Vous ne devez plus utiliser les anciennes maquettes.

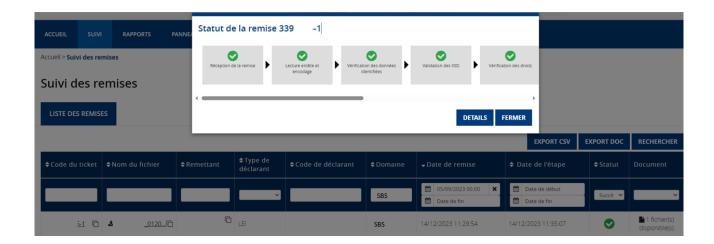


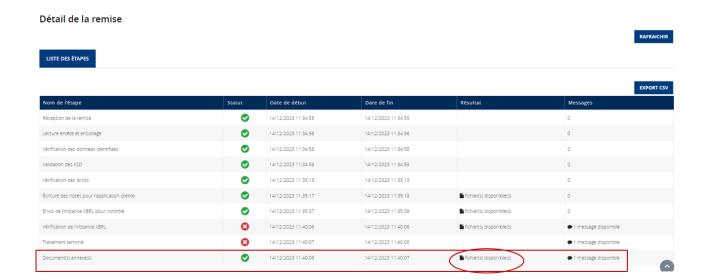
Dans OneGate les rapports sont à déposer via le menu « Rapport »

4. Validation obligatoire de la remise dans OneGate

Suite au dépôt des remises dans OneGate, un CRT (Compte Rendu de Traitement), sera restitué au remettant ; recensant des contrôles de cohérence portant notamment sur le formalisme, l'unicité des données et la cohérence intra et inter-tableaux

Le CRT est accessible dans le menu Suivi->Remises->Détail, à l'étape des « Document(s) annexe(s) ».





Dans les documents annexes, le CRT doit être téléchargé. Le dossier .zip est composé de trois documents dont un fichier Excel recensant les différentes anomalies de votre remise.

Cliquer sur « fichier(s) disponible(s) »



Un téléchargement s'effectue, le Compte-Rendu de Traitement Excel est disponible dans le dossier « Export.zip » téléchargé :



Dès l'ouverture de ce fichier Excel, le premier feuillet « Résumé » indique la nature de l'anomalie pour chaque tableau, identifiable dans la colonne « Validé ».

5. Documentation complémentaire

- La documentation relative à l'utilisation du portail OneGate est disponible sur le site de la Banque de France. Vous trouverez sur ce portail les différentes documentations nécessaires pour effectuer vos remises. Nous vous recommandons vivement de les consulter.
 - https://www.banque-france.fr/fr/statistiques/outils-statistiques/espace-declarants/portail-OneGate